

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, à savoir :

RÈGLEMENT RV-1803 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET D'UNE PARTIE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement décrète des travaux de pavage du chemin de la Côte Sud et d'une partie du boulevard de la Grande-Allée et autorise un emprunt de 1 682 000 \$ pour le financement du projet. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est fixé à 10 ans et une taxe spéciale est imposée à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité pour son remboursement.

Le règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 31 août 2026.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 1^{er} septembre 2026.

La directrice et greffière
Service juridique et greffe
2026.53